

GARANTIES STATIONS DOMESTIQUES

SANIREL & SANIDRAIN

La garantie TECHNIREL prend effet à compter de la date d'achat, facture faisant foi.

1

CUVE

Garantie 10 ans sur la déformation et l'étanchéité de la cuve (max 10%), hors accessoires hydrauliques.

⁽¹⁾ Sous condition d'installation conforme à nos recommandations de pose et de mise en service notamment sur le remblaiement de la cuve et sur les installations en nappe phréatique (voir notice d'installation).

2

POMPES ET ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

Garantie 2 ans sur la pompe et le disjoncteur lorsqu'ils sont achetés simultanément.

Garantie 3 ans sur la pompe et le coffret lorsqu'ils sont achetés simultanément.

Garantie 4 ans sur la pompe et le coffret lorsqu'ils sont achetés simultanément et complétés par un panier de dégrillage.

Garantie 5 ans sur système double pompes et coffret lorsqu'ils sont achetés simultanément et complétés par un panier de dégrillage.

⁽²⁾ Sous condition d'installation et d'entretien conforme à nos recommandations de mise en service et de maintenance. Sous conditions que l'usage réel soit conforme à celui qui a été communiqué par l'utilisateur lors de la vente (types d'eaux, hauteur de relevage, longueur de refoulement, température, PH, etc. Liste de critères non exhaustive, se référer aux notices d'installation et d'entretien).

3

LIMITES DE GARANTIE

La garantie TECHNIREL est limitée à la valeur marchande du matériel livré par TECHNIREL.

La garantie TECHNIREL liée aux pompes et accessoires est entendue pièces et main d'œuvre en usine sous réserve que les conditions ⁽²⁾ soient respectées.

La garantie TECHNIREL ne sera pas appliquée si l'expertise conclut à un défaut d'installation, de mise en service, d'utilisation et/ou d'entretien conformément aux ⁽¹⁾ et ⁽²⁾. Dans ces cas, l'utilisateur devra contacter la société responsable de l'installation et/ou de la mise en service ou une société de dépannage.

La garantie TECHNIREL n'inclut pas l'enlèvement des produits dits « défectueux ». Il revient à l'utilisateur ou au distributeur d'expédier ce(s) produit(s) chez TECHNIREL pour bénéficier d'une expertise. L'expertise, elle, est incluse dans la garantie TECHNIREL.

La garantie TECHNIREL ne couvre pas le déplacement d'un technicien, ni la mise en œuvre.

Elle intègre une assistance téléphonique ou visio de notre service SAV dans les horaires du bureau.



**GARANTIE SUR PIÈCES EN USINE
GARANTIE HORS MAIN D'ŒUVRE ET TRANSPORT.**